



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 31 janvier 2007

<p>Date de la convocation 24 janvier 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac M. Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont L'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M. Gérard VALENTINI, Valmascle M. Nicolas MIGNANI, Villeneuve M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL</p>

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communautaire

Monsieur BILHAC rappelle que par délibération du 13 décembre 2006, le Conseil communautaire a approuvé le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2006.

Il précise que dans le cadre du transfert de compétence jeunesse, et notamment de la crèche familiale de CLERMONT L'HERAULT à compter du 1^{er} février 2007, il convient de modifier la liste des emplois d'agents non titulaires à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement de cette structure comme suit :

- Création de 10 postes permanents de droit privé, 9 pourvus par le transfert des contrats des assistantes maternelles de la crèche familiale, 1 vacant.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Clermontais tel que présenté, à compter du 1^{er} Février 2007.

INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

DIT que les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget 2007 aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO